



Probleme entre mes horaires reelles et ce que compte la direction

Par **reideen**, le **28/04/2008** à **16:08**

bonjour, je souhaite une information. Sur mon contrat de travail est indiqué le nombre d'heures par mois que je fais, sans précisions ou détails sur mes horaires. Il y a un système de pointage là où je travaille. Nous n'avons pas de convention collective. la DG a-t-elle le droit de toucher (modifier) aux horaires de début de poste? exemple: je pointe à 8h50, mon horaire de début de poste normal est de 9h. peut-elle ne pas me compter les 10 minutes, ou plus qd je pointe avant l'heure alors que je travaille? merci de votre réponse